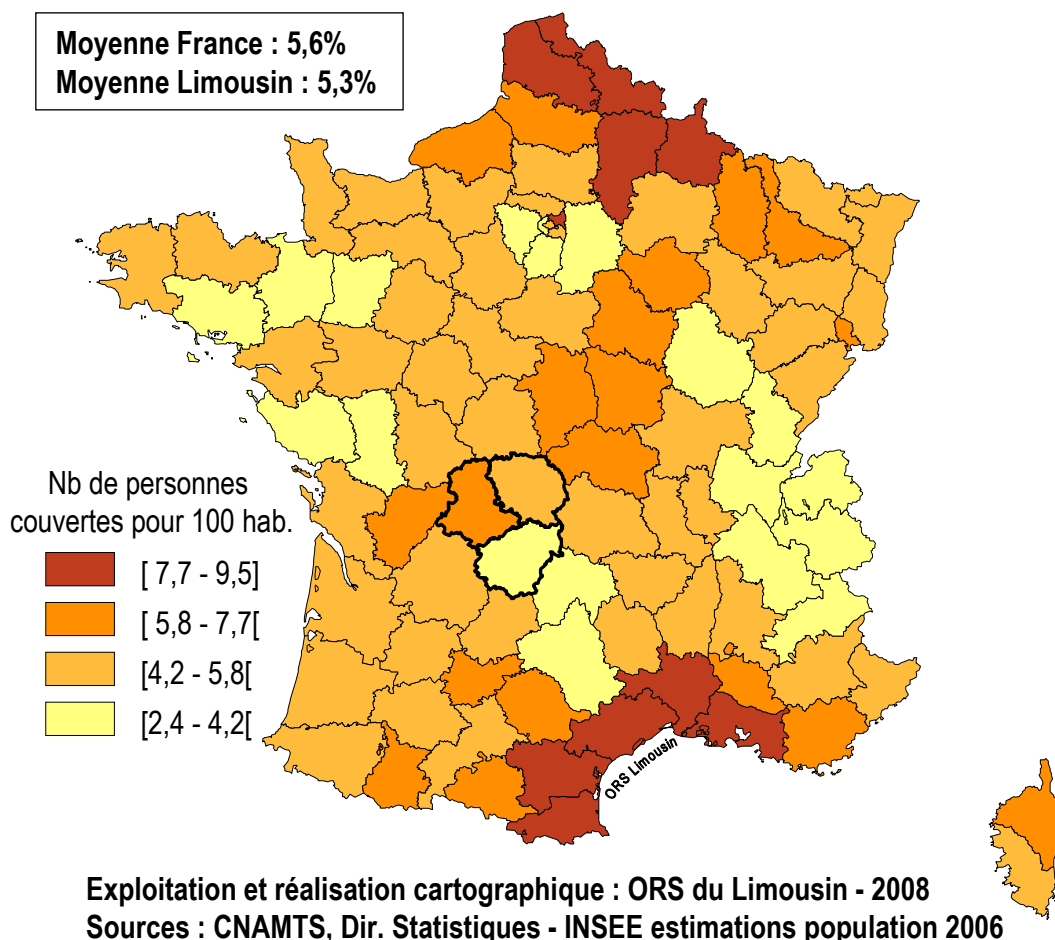


Proportion de personnes couvertes par au moins un des trois minima sociaux (RMI/API/AAH) pour 100 habitants au 31.12.2007 en France par département

➤ ORS Limousin - 2008 ◀



La carte de ce document est à votre disposition et peut être reproduite. Nous vous remercions de bien vouloir citer sa provenance en cas d'utilisation.

Minima sociaux : prestations sociales non contributives (sans contrepartie de cotisations), attribuées **sous condition de ressources** en vue d'assurer à l'individu et à sa famille un revenu minimum. Le système de protection sociale français comprend 8 minima : le minimum vieillesse, le minimum invalidité, l'allocation assurance veuvage, l'allocation d'insertion, l'allocation de solidarité spécifique, l'AAH, l'API, et le RMI.

*Allocation Adulte Handicapé : Créée en Juin 1975, cette allocation est attribuée à toutes personnes de 20 ans ou plus déclarées handicapées par une commission spécifique (CDAPH), à partir d'un certain taux d'incapacité. *Données CAF.*

*Allocation Parent Isolé : Créée en 1976, cette allocation est attribuée à toute personne vivant seule, avec un ou plusieurs enfants à charge, vivant ou à naître ; le montant varie selon le nombre d'enfants. *Données CAF.*

*Revenu Minimum d'Insertion : Créé en Décembre 1988, il garantit des ressources minimales à toute personne de 25 ans ou plus, ou ayant un ou plusieurs enfants à charge ou à naître. Le montant de cette prestation varie en fonction du nombre de personnes vivant au foyer. *Données CAF.*

Précisions :

- L'allocataire est le bénéficiaire régulier d'une ou plusieurs prestations légales.
- Le bénéficiaire est la personne qui perçoit la ou les prestations.
- La ou les personnes couvertes sont l'allocataire ainsi que, le cas échéant, son conjoint et son ou ses enfants.